

Séance ordinaire du 14 décembre 2015



2015-12
234

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 décembre 2015 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Aucune activité spéciale.

2015-12
235

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SESSION
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 04.01 - Session régulière du 9 novembre 2015
05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
06 - CORRESPONDANCE
 06.01 - Bordereau de correspondances
07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

- 07.02** - Versement de compensation pour l'exercice 2015
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
- 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en novembre 2015 et des engagements du mois
- 08.03** - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 08.04** - Schéma de couverture de risque incendie
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
- 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
- 09.02** - Demande d'autorisation: Prolongement de services 26e Avenue
- 09.03** - Embauche de M. Marco Poulin, au poste de camionneur manoeuvre
- 09.04** - Demande d'autorisation: Agrandissement camping du Domaine
- 09.05** - Rapport des coûts de travaux, 9e rue Ouest
- 09.06** - Offre de services LNA (puits)
- 09.07** - Chantiers Canada-Québec, volets petites municipalités
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
- 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10.02** - Modification du devis d'éclairage de patinoire
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
- 11.02** - Adoption de la révision budgétaire (2015-11-23) de l'OMH La Guadeloupe
- 11.03** - Budget 2016 OMH
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
- 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
- 12.02** - Comptes du mois de novembre 2015 et engagements financiers du mois suivant
- 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois de novembre 2015
- 12.04** - Dons et commandites
- 12.05** - Capitalisation des dépenses
- 12.06** - Calendrier 2016 des séances du conseil
- 12.07** - Liste des personnes endettées pour taxes
- 12.08** - Renouvellement des licences informatiques
- 12.09** - Fermeture de l'Hôtel de ville, période des Fêtes
- 12.10** - Diffusion des séances du conseil
- 13 - LÉGISLATION**
- 13.01** - Déclaration pécuniaire des élus et autres documents demandés par le MAMOT
- 13.01.01** - Déclaration pécuniaire
- 13.01.02** - Registre des dons et commandites
- 14 - DIVERS**
- 14.01** - Nomination du maire suppléant
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté en y ajoutant l'item:

- 11.04 Programme de soutien à des initiatives de partenariat
- 13.02 Avis de motion règlement 471-2016

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-12
236**

04.01 - Session régulière du 9 novembre 2015

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 9 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 9 novembre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de décembre 2015 (item 6.01.1). Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

MRC BEAUCE-SARTIGAN

- 6.01.2 Adoption des quotes-parts
- 6.01.3 Calendrier des séances
- 6.01.4 Nominations et élection à l'exécutif
- 6.01.5 Taux génie 2016

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de novembre 2015 est de:

- | | |
|--|-------------------------|
| • Déchets industriels et commerciaux | 11,27 T.M. /4 semaines; |
| • Déchets résidentiels | 30,19 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage Matériaux secs..... | 23,20 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage industriel et commercial | 9,80 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage résidentiel | 10,32 T.M. /4 semaines; |

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2015 est de 550 tonnes métriques, soit une moyenne de 45.83 T.M. par mois.

07.02 - Versement de compensation pour l'exercice 2015

Le directeur général dépose copie d'une correspondance de Recyc-Québec concernant le versement de la compensation pour recyclage.

Pour l'exercice 2015 l'effort de recyclage des citoyens leur permettra de toucher un montant de 43,716.35\$

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 4 novembre 2015.

En conséquence,

Il est proposé par Mme lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 novembre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2015-12
238**

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en novembre 2015 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de novembre 2015 pour un montant de 9,939.27 \$
- les engagements du mois de décembre reliés au service d'incendie, au montant de 6,280.00 \$

Adoptée unanimement.

**2015-12
239**

08.03 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe, agissant à titre de municipalité gestionnaire du protocole d'entente inter municipal de protection incendie regroupant également les municipalités de St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe prévoit la formation de 9 pompiers

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée unanimement

08.04 - Schéma de couverture de risque incendie

La MRC Beauce-Sartigan a adopté son projet de schéma de couverture de risque incendie.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 décembre 2015, 18h30, au siège social de la MRC Beauce-Sartigan, 2727 Blv Dionne, St-Georges de Beauce. Une copie du projet de schéma de couverture de risque est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

**2015-12
240**

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Le directeur général dépose les procès-verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 18 novembre 2015
- Réunion du 8 décembre 2015

Adoptée unanimement.

**2015-12
241**

09.02 - Demande d'autorisation: Prolongement de services 26e Avenue

Attendu le règlement 469-2015 de la municipalité La Guadeloupe, adopté par le conseil le 14 septembre 2015, décrétant l'exécution de travaux :

- De réfection et de prolongement de services sur la 26e Avenue (distance approximative de 1110 mètres)
- De construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la 4^e rue Est et de la 26^e Avenue

Attendu que WSP inc. a été retenu, suite à un appel d'offres de services professionnels, comme ingénieurs-conseils au dossier # 131-22607-00;

Attendu l'obligation, pour la municipalité, de procéder à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la Qualité de l'environnement du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de mandater WSP inc. afin de préparer et déposer une demande d'autorisation, au ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article #32 de la loi sur la Qualité de l'environnement, pour le dossier 131-22607-00, prolongement des services de la 26e Avenue;
 - WSP inc. est autorisé à présenter tout engagement municipal en lien avec cette demande
- de transmettre au MDDELCC l'engagement de la municipalité de lui faire suivre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux avec l'autorisation accordée, laquelle attestation sera signée par un ingénieur;
- d'autoriser la direction générale à émettre un chèque de 562\$, au nom du ministère des Finances du Québec afin de couvrir les frais d'analyse de la demande;

Adoptée unanimement

**2015-12
242**

09.03 - Embauche de M. Marco Poulin, au poste de camionneur manoeuvre

Attendu l'appel de candidature lancé par la municipalité La Guadeloupe afin de combler un poste de camionneur manoeuvre;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

En conséquence;

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- de procéder à l'embauche de M. Marco Poulin, au poste de camionneur manoeuvre
- la date d'entrée en fonction est fixée au 2015-12-14
- la rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par convention collective.
 - cependant le conseil consent à ce que l'employé dispose, dès son entrée en fonction, de trois (3) semaines de vacances payées par année
 - Pour les vacances à prendre à l'été 2016, l'employé disposera de 3 semaines de temps libre, dont seulement une très petite partie (le calcul de la valeur des vacances accumulées étant fixé au 31 décembre de chaque année) payée par l'employeur;
 - à l'été 2017, l'employé devrait disposer de 3 semaines de vacances payées.

Adoptée unanimement

**2015-12
243**

09.04 - Demande d'autorisation: Agrandissement camping du Domaine

Attendu la résolution 2015-11-224 de cette municipalité acceptant de couvrir les honoraires professionnels d'ingénierie dans le dossier d'agrandissement du camping Domaine La Guadeloupe;

Attendu que WSP inc. a été retenu, par entente de gré à gré, comme ingénieurs-conseils au dossier # 151-12030-00;

Attendu l'obligation, pour la municipalité de procéder à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la Qualité de l'environnement du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de mandater WSP inc. afin de préparer et déposer une demande d'autorisation, au ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article #32 de la loi sur la Qualité de l'environnement, pour le dossier 151-12030-00, Agrandissement du camping Domaine La Guadeloupe;
 - WSP inc. est autorisé à présenter tout engagement municipal en lien avec cette demande
- de transmettre au MDDELCC l'engagement de la municipalité de lui faire suivre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux avec l'autorisation accordée, laquelle attestation sera signée par un ingénieur;
- d'autoriser la direction générale à émettre un chèque de 562\$, au nom du ministère des Finances du Québec afin de couvrir les frais d'analyse de la demande;

Adoptée unanimement.

09.05 - Rapport des coûts de travaux, 9e rue Ouest

Le directeur général fait rapport des coûts de travaux de réfection de la 9e rue Ouest et fait le point sur le respect des coûts de travaux:

Estimation préliminaire des "Travaux":

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| • Travaux d'infrastructure: | 730 850.00 \$ |
| • Travaux sur terrains privés: | 82 047.25 \$ |
| • Total estimation: | 812 897.25 \$ |

Soumission de TGC (avant taxes):

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| • Travaux d'infrastructure: | 621 001.00 \$ |
| • Travaux sur terrains privés: | 98 328.00 \$ |
| • Total soumission TGC | 719 329.00 \$ |

Décompte # 3:

- | | |
|---|---------------|
| • Travaux d'infrastructure: | 620,493.89 \$ |
| • Travaux sur terrains privés: | 82,274.64 \$ |
| • Sous-total : | 702,768.53 \$ |
| • Estimation des travaux de finition à assumer par la municipalité en 2016: | 40,000\$ |

Grand total: 742,768.53 \$

Écart vs soumission: 23 439.53 \$ (plus cher)

Écart vs estimation - 70 128.95 \$ (moins cher)

Le règlement d'emprunt 462-2015 des dépenses de 950,000\$. Au mois de juin 2016 la direction générale sera plus en mesure de préciser les coûts totaux du projet incluant:

- les imprévus
- les taxes nettes
- les frais incidents (honoraires professionnels, coûts de financement temporaire, etc.)

La direction générale pourra également établir l'apport de subvention TECQ-3 (860,000 \$ de travaux admissibles) applicable en réduction du règlement

d'emprunt.

**2015-12
244**

09.06 - Offre de services LNA (puits)

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite changer d'expert-conseil en matière de suivi de la production d'eau potable et de surveillance des puits d'alimentation en eau potable;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de retenir l'offre de services de Laforest Nova Aqua, au montant de 4,905 \$ pour l'exercice 2016;
- de mettre fin à la relation d'affaires avec la firme AKIFER
- de demander à la firme AKIFER que soient transférées, à la firme LNA l'ensemble des données d'opération, les plans numériques, les données géospatiales et autres données numériques ou historiques concernant la recherche en eau et les puits d'approvisionnement d'eau potable pour la municipalité la Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

**2015-12
245**

09.07 - Chantiers Canada-Québec, volets petites municipalités

Attendu le programme de subvention au programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volets petites collectivités;

Attendu que l'enveloppe de ce programme a été bonifiée de 170 millions en octobre 2015;

Attendu que notre ingénieur conseil confirme l'admissibilité partielle du projet de réfection de la 26e Avenue;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- de mandater la firme WSP inc., ingénieurs conseils, afin de préparer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme "Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volets petites collectivités, sous-volet 1.1" pour les travaux décrétés au règlement d'emprunt 469-2015 savoir:
 - Des travaux de réfection et de prolongements de services et voirie sur la 26e Avenue
 - Des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la 4e rue Est et de la 26e Avenue
- d'accepter l'offre de services à tarification horaire déposée devant ce conseil pour la préparation du dossier.
- de confirmer au Ministère des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) l'engagement de la municipalité:
 - à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)
 - à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts futurs d'opérations.

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun procès-verbal à déposer

**2015-12
246**

10.02 - Modification du devis d'éclairage de patinoire

Attendu que la municipalité a lancé une procédure d'appel d'offres, sur invitation, concernant le remplacement de l'éclairage de patinoire au Centre Sportif A. Racine;

Attendu que le cahier des charges de cet appel d'offres prévoyait à l'article #1 les particularités suivantes concernant les délais de livraison et contraintes d'installations:

- Le soumissionnaire s'engage à livrer les luminaires et à en faire l'installation avant le 15 décembre 2015.
- Tout retard à l'échéancier sera pénalisé d'un montant de 500\$ par jour ouvrable de dépassement. L'adjudicataire ne pourra invoquer le fait d'un tiers, des retards de livraison ou autre source de délai indépendant de sa volonté.

La municipalité, pour sa part, s'engage à rendre accessible à l'adjudicataire, la surface de la patinoire entre 7h30 et 17h00, du lundi au vendredi inclusivement, pour l'exécution des travaux, en fonction des besoins de l'adjudicataire. Note : Entrée de service via le garage de la zamboni. Hauteur libre de 10 pieds

Si les travaux sont exécutés après le 15 novembre 2015, l'adjudicataire devra maintenir un éclairage suffisant pour la tenue sécuritaire des activités sportives, après 17h00 et les fins de semaine.

Attendu la demande du soumissionnaire retenu déposée devant ce conseil;

Attendu la vérification de la direction générale à l'effet:

- qu'aucun des soumissionnaires ne disposait, en inventaire, des luminaires de remplacement
- que la demande du soumissionnaire retenu respecte les délais de livraison du marché

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité:

- de retirer du cahier des charges "Remplacement de l'éclairage de patinoire Centre Sportif A. Racine" le texte suivant:
 - Le soumissionnaire s'engage à livrer les luminaires et à en faire l'installation avant le 15 décembre 2015.
 - Tout retard à l'échéancier sera pénalisé d'un montant de 500\$ par jour ouvrable de dépassement. L'adjudicataire ne pourra invoquer le fait d'un tiers, des retards de livraison ou autre source de délai indépendant de sa volonté.
- d'accepter les délais d'installations apparaissant à la demande du soumissionnaire retenu.
 - de maintenir, à cet égard, la pénalité de 500\$ / jour de dépassement si le soumissionnaire retenu ne respecte pas ses engagements.

Adoptée unanimement

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2015-12
247**

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 26 mai 2015

Adoptée unanimement

**2015-12
248**

11.02 - Adoption de la révision budgétaire (2015-11-23) de l'OMH La Guadeloupe

Attendu le dépôt du document de révision (2015-11-23) du budget de l'OMH La Guadeloupe, déposé par la Société d'Habitation du Québec;

Attendu l'engagement de la municipalité de couvrir 10% du déficit d'opération de l'Organisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter la révision budgétaire du 2105-11-23, concernant l'OMH La Guadeloupe, laquelle porte le budget de l'organisme, pour l'exercice 2015, à 77,448 \$ et la quote-part de la municipalité à 7,745 \$.

Adoptée unanimement

**2015-12
249**

11.03 - Budget 2016 OMH

Attendu le dépôt du document budgétaire 2016 de l'OMH La Guadeloupe, déposé par la Société d'Habitation du Québec;

Attendu l'engagement de la municipalité de couvrir 10% du déficit d'opération de l'organisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le budget, concernant l'OMH La Guadeloupe, pour l'exercice 2016, prévoyant un déficit d'opération de 84,867 \$ et une quote-part de la municipalité de 8,487 \$. La municipalité accepte de couvrir sa quote part.

Adoptée unanimement.

**2015-12
250**

11.04 - Programme de soutien à des initiatives de partenariat

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est déjà impliquée, avec des partenaires locaux et régionaux, dans un projet de promotion, auprès de la clientèle féminine, de l'offre locale d'emploi;

Attendu la forte réponse de la clientèle à cette initiative;

Attendu que la capacité de réponse de la clientèle féminine dépend souvent de l'accès à certains des services de base (transport communautaire, système de gardiennage ou de garderie, langue, reconnaissance de scolarité hors pays, formation en entreprise, etc);

Attendu le programme de soutien à des initiatives de partenariat relevant du Secrétariat à la condition féminine du Québec, lequel offre la possibilité que soit soutenue une ressource dédiée au développement ou à l'adaptation des services de base, pour la clientèle féminine désirant intégrer le marché du travail;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que:

- la direction générale de la municipalité La Guadeloupe soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à des initiatives de partenariat du Secrétariat à la condition féminine du Québec;
- autorise M. Marc André Doyle, directeur général, à signer la demande;
- accepte de couvrir dix (10) % des coûts de projet, sur une période de deux (2) ans

Adoptée unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer.

Le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2015-12
251**

12.02 - Comptes du mois de novembre 2015 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois de novembre 2015, au montant total de 362,545.74 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	179,070.94 \$
• Comptes à payer	138,905.08 \$
• Salaires nets versés	29,751.35 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>14,818.37 \$</u>
• Total	362,545.74 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de décembre 2015 pour un montant total de 98,550.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de novembre 2015

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de novembre 2015

**2015-12
252**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Noël du Bonheur..... 100 \$
- Opération Nez Rouge..... 0 \$

Adoptée unanimement.

**2015-12
253**

12.05 - Capitalisation des dépenses

Attendu la résolution # 2009-03-061 de ce conseil précisant le seuil des dépenses immobilisables et la méthode d'amortissement comptable;

Attendu la recommandation du vérificateur externe apparaissant aux états financiers vérifiés de l'exercice 2014;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Guadeloupe:

- abroge sa résolution # 2009-03-061
- capitalise toute dépense touchant des actifs immobilisables qui excède la valeur de:
 - 2,500 \$ pour l'ameublement de bureaux, la machinerie, les équipements et l'outillage
 - 5,000 \$ pour les travaux d'infrastructure, de construction ou de remise à neuf de bâtiments
- adopte la méthode d'amortissement linéaire, sur ses dépenses capitalisées, laquelle sera calculée selon les taux d'amortissement suggérés par le ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire du Québec (MAMOT)

Adoptée unanimement

**2015-12
254**

12.06 - Calendrier 2016 des séances du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le lundi (ou le lendemain en cas de congé férié le lundi) et débiteront à 20h.

18 janvier	8 février	14	
mars	11 avril	9 mai	13 juin
11 juillet	15 août	12	
septembre	11 octobre	14 novembre	12 décembre

Adoptée unanimement.

2015-12
255

12.07 - Liste des personnes endettées pour taxes

Attendu le dépôt, par la direction générale, de la liste des contribuables endettés pour taxes, pour l'exercice 2014, dont copie est jointe au présent procès-verbal sous la cote 12.05, pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que ce rapport exclu les dossiers des citoyens touchés par des ajustements de tarification au compteur d'eau, dossiers pour lesquels une procédure de recouvrement a été convenue avec les citoyens concernés;

Attendu que ce rapport précise que 20 citoyens, pour un montant total de 41,505.21\$, seront en procédure de vente pour taxes non payées s'il n'y a pas d'entente avec ceux-ci d'ici quelques semaines;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transmettre à la MRC Beauce-Sartigan, pour procédure de vente pour taxes non payées, les dossiers pour lesquels des taxes de l'exercice 2014 ne seront pas réglées au 10 février 2014, 12h00.

Adoptée unanimement.

2015-12
256

12.08 - Renouvellement des licences informatiques

Attendu qu'il y a lieu de préciser certains paramètres contractuels, pour l'exercice 2016, auprès de nos fournisseurs de logiciels spécialisés;

Attendu les propositions de services déposées devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les propositions suivantes, dont les montants sont indiqués avant taxes et de les inscrire au budget 2016 de la municipalité:

- INFOTECH (logiciel de gestion municipale)
 - Renouvellement de licence 2016: 8,600\$
 - Renouvellement de la banque d'heures 1,050\$
- K2 Géospatial (cartographie numérique)
 - Support annuel JMAP PRO + Mobile: 4 012.19 \$
 - Banque d'heures pour support administratif et mise-à-jour: 1 050.00 \$
- WEBLEX Design (site Web + conseil sans papier)
 - Licence Web 2016 1 916.55 \$
 - Licence conseil sans papier 2016 4 130.29 \$
- LS+ (gestion des loisirs) 2016
 - Licence 2016 350.00 \$

Adoptée unanimement.

2015-12
257

12.09 - Fermeture de l'Hôtel de ville, période des Fêtes

Attendu que la convention collective prévoit un certain nombre de journées de congé pendant la période des Fêtes;

Attendu que, pendant cette période, les employés du secrétariat municipal effectuent des opérations administratives:

- Fermeture financière de fin d'année et préparation des documents de vérification externe;

- Relance du système de paie pour le nouvel exercice financier
- Saisi du budget 2016 sur les formulaires du MAMROT
- Épuration et reclassification du système d'archivage

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016 inclusivement; relance des heures d'ouverture régulières, lundi le 11 janvier 2016.

Adoptée unanimement.

**2015-12
258**

12.10 - Diffusion des séances du conseil

Attendu que le conseil municipal diffuse présentement, en différé via le canal de télévision communautaire de COGECO, les séances régulières du conseil;

Attendu que ce mode de diffusion ne rejoint qu'un segment de la clientèle;

Attendu que le mode actuel d'enregistrement des séances relève d'une technologie dépassée qui ne permet pas d'adresser la diffusion sur plusieurs plates-formes;

Attendu les offres de services déposées par Beauce TV;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- de rendre accessible l'enregistrement des séances de conseil:
 - sur le site web de la municipalité
 - via le canal communautaire COGECO
- de passer en mode d'enregistrement numérique des séances régulières du conseil
- d'accepter les offres de services de Beauce TV pour la mise à niveau du service de diffusion des séances, savoir:
 - analyse, expertise, formation, support technique: 755 \$
 - achat et installation d'équipements et logiciels: 2,003 \$

Adoptée unanimement

13 - LÉGISLATION

13.01 - Déclaration pécuniaire des élus et autres documents demandés par le MAMOT

13.01.01 - Déclaration pécuniaire

Le directeur général demande aux membres du conseil de compléter leur déclaration d'intérêts pécuniaires, de la signer et de lui remettre dans les meilleurs délais.

**2015-12
259**

13.01.02 - Registre des dons et commandites

Attendu que le directeur général doit déposer, lors de la dernière séance régulière d'un exercice financier, un extrait du registre des déclarations de dons, avantages ou autres marques d'hospitalité excédant la valeur prescrite par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité La Guadeloupe;

Attendu qu'aucune déclaration n'a été faite au cours de l'exercice 2015;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de transmettre au bureau régional du MAMROT un extrait de la présente résolution.

Adoptée unanimement

13.02 - Avis de motion règlement 471-2016 (Taxation)

Avis de motion est donné, par le conseiller au siège # 3, M. Michel Roy, qu'il déposera, pour y être adopté, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 471-2016, **Règlement de taxation 2016**, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2016.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée

14 - DIVERS

**2015-12
260**

14.01 - Nomination du maire suppléant

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2016;

Attendu que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Guadeloupe nomme M. Michel Roy conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2016.

Adoptée unanimement

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-12
261**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h50

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.